



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 19 FÉVRIER 2025 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR

SONT PRÉSENTS :

LA PRÉFÈTE :

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

CONSEILLÈRES ET CONSEILLER DE COMTÉ :

Mme Guylaine Labbé, mairesse de la Municipalité de Belcourt

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

M. Robert Paquin, conseiller délégué de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

Mme Éveline Laverdière, conseillère déléguée de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de Mme Céline Brindamour, préfète et mairesse de la Ville de Val-d'Or.

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière

Mme Mélissa Allard, directrice de l'administration

Mme Kim St-Amour, responsable des communications

M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

2.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2025

Résolution # 019-02-2025

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 19 février 2025, tel que déposé.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2025

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025

2.3 Correspondance

2.4 DG - Assemblée des MRC 2025 - Participation de la préfète et du directeur général

3 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

- 3.1** Priorités locales 2025-2026 du Comité de sécurité publique
- Adoption
- 3.2** Règlement # 373-02-25 modifiant le règlement # 333-01-19
- Avis de motion et dépôt

4 AMÉNAGEMENT

- 4.1** AME - Plan de sécurité civile - Mise à jour

5 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 5.1** SDLE - FRR-volet2 - Rapport annuel au 31 décembre 2024
- Approbation
- 5.2** Priorisation - FRR volet 4 - Soutien à la vitalisation -
Janvier 2025
- 5.3** SDLE - FRR-volet 2 - Amélioration de l'entrepôt de
meubles de Malartic
- 5.4** SDLE - FRR-volet 2 - Ajout à l'entrepôt de meubles de
Val-d'Or
- 5.5** SDLE - FRR-volet 2 - Priorisation PSPS - Février 2025
- 5.6** SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux
événements et festivals - Femmes en affaires de la Vallée-de-
l'Or (FAVO) - Approbation
- 5.7** SDLE - Avenant ESD - Entente sectorielle en
développement - Concertation régionale A.-T. - Approbation
- 5.8** SDLE - ESD - Entente sectorielle en développement
culturel A.-T. - Approbation
- 5.9** SDLE - FRR-volet 2 - Appel de projets ciblé - Observatoire
de l'Abitibi-Témiscamingue 2025-2029 - Approbation
- 5.10** SDLE - Mise à jour 2025-2026 - Règles de composition et
de fonctionnement - Comité d'investissement économique
(CIE) de la MRCVO - Approbation
- 5.11** SDLE - Mise à jour 2025-2026 Code d'éthique - Comité
d'investissement économique (CIE) de la MRCVO -
Approbation
- 5.12** SDLE - Renouvellement des membres du Comité
d'investissement économique MRCVO - Approbation
- 5.13** SDLE - Proposition de candidature CA - Attractivité
Abitibi-Témiscamingue - Recommandation

6 RESSOURCES HUMAINES

- 6.1** RH - Mouvements de main-d'oeuvre

7 ADMINISTRATION

- 7.1** RF - Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-
trésorier en novembre 2024, ajouts à la liste de décembre
2024 et la liste des chèques de janvier 2025 (MRC & TNO-
Autres)
- 7.2** RF - Excédents de fonctionnement utilisés en 2024 - MRC
& TNO-Autres
- 7.3** RF - Modification d'un poste d'excédent de fonctionnement
affecté au 31 décembre 2024 - MRC
- 7.4** RF - Excédents de fonctionnement affectés à créer au 31
décembre 2024 - MRC
- 7.5** RF - Utilisation du surplus libre pour la réalisation de
certains projets en 2024 - MRC
- 7.6** RM - Appel d'offres GMR-2025-002 concernant une étude
sur la valorisation des boues municipales - Autorisation
- 7.7** ADM - Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle de
l'année 2024

**8 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

**9 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

**9.1 TMR - Table provinciale d'échanges LET de l'AOMGMR -
Nomination de M. Marco Veilleux**

10 FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

**10.1 FOR - Autorisation de signature d'une entente pour le
partage d'une ressource pour la coordination de la TGIRT**

11 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

**12 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES**

13 AFFAIRES DIVERSES

14 QUESTION DU PUBLIC

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

**2.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier
2025**

Résolution # 020-02-2025

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025, tel
que soumis.

Adoptée

2.3. Correspondance

Dépôt # 004-02-2025

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières
semaines dans les archives de la MRC.

**2.4. DG - Assemblée des MRC 2025 - Participation de la préfète et du
directeur général**

Résolution # 021-02-2025

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC aura lieu à l'hôtel Château
Laurier Québec, à Québec, les 28 et 29 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent que la préfète ainsi que le directeur
général de la MRC de La Vallée-de-l'Or soient présents lors de
l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu
unanimement d'autoriser Mme Céline Brindamour ainsi que M. Christian
Riopel à s'inscrire et à participer à l'Assemblée des MRC qui aura lieu les
28 et 29 mai 2025 et de rembourser les frais afférents, en conformité avec
les règles internes en vigueur.

Adoptée

3. GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

3.1. Priorités locales 2025-2026 du Comité de sécurité publique - Adoption

Résolution # 022-02-2025

Il est proposé par M. Robert Paquin et résolu unanimement d'adopter les priorités suivantes du Comité de sécurité publique pour l'année 2025-2026:

- Priorité 1 : Intervenir en matière de stupéfiants auprès des jeunes, en milieu scolaire et dans les lieux publics, avec les partenaires concernés;
- Priorité 2 : Maximiser une présence, une visibilité et une participation aux événements sportifs, culturels et communautaires sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 3 : Assurer une présence récréotouristique sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 4 : Travailler à établir une cohabitation harmonieuse et pacifique avec les citoyens et leur culture, ainsi qu'avec les personnes en situation d'itinérance;
- Priorité 5 : Travailler en sensibilisation et prévention de la fraude.

Adoptée

3.2. Règlement # 373-02-25 modifiant le règlement # 333-01-19 - Avis de motion et dépôt

Avis de motion et dépôt # 005-02-2025

Mme Guylaine Labbé donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le règlement # 373-02-25 modifiant le règlement # 333-01-19 décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires et dépose le projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour but d'ajouter les modalités de suspension d'un employé tel que prévu aux articles 142.1 et 212.1 du Code municipal.

4. AMÉNAGEMENT

4.1. AME - Plan de sécurité civile - Mise à jour

Résolution # 023-02-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a la responsabilité de la sécurité civile de ses territoires non organisés (TNO) en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);

CONSIDÉRANT QUE le territoire des TNO est exposé à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un plan de sécurité civile, lequel doit être mis à jour, notamment au niveau des personnes ressources et de leurs informations de contact;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or adopte la mise à jour de son plan de sécurité civile couvrant l'ensemble de ses territoires non organisés (secteur de la réserve faunique La Vérendrye).

Adoptée

5. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.1. SDLE - FRR-volet2 - Rapport annuel au 31 décembre 2024 - Approbation

Résolution # 024-02-2025

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au FRR-volet 2 - Fonds régions et ruralité - Soutien à la compétence de développement local et régional est intervenue entre la MRC de La Vallée-de-l'Or et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour les années 2020-2025, se terminant au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon le point 40 de l'entente, la MRCVO doit adopter un rapport annuel pour la période annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre, lequel est requis au 28 février de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation est requise afin d'obtenir le 3^e versement le plus important en liquidités, tel que prévu à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'approuver le rapport annuel du FRR-volet 2 au 31 décembre 2024;
- D'approuver le dépôt du rapport annuel 2024 sur le site Internet de la MRCVO suite à l'approbation du rapport par le ministère.

Adoptée

5.2. Priorisation - FRR volet 4 - Soutien à la vitalisation - Janvier 2025

Résolution # 025-02-2025

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'accepter les recommandations de la priorisation des dossiers formulées par le Comité de vitalisation de la MRCVO, lors de la rencontre du comité tenue le 22 janvier 2025 à l'égard des projets suivants pour une somme maximale de 104 784.03 \$, le tout en conformité avec l'Alliance pour la solidarité issue du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale.

<u>ORGANISME</u>	<u>PROJET</u>	<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>MONTANT ACCORDÉ</u>	<u>ÉCHÉANCIER</u>
Comité des loisirs de Belcourt	L'importance de conserver l'art textile vivant	Belcourt	8 529.70 \$	Décembre 2025
MRC de La Vallée-de-l'Or	Amélioration des entrepôts de meubles de Senneterre et Val-d'Or	Val-d'Or	96 254.33 \$	Décembre 2025
			104 784.03 \$	

Adoptée

5.3. SDLE - FRR-volet 2 - Amélioration de l'entrepôt de meubles de Malartic

Résolution # 026-02-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO fournit actuellement un immeuble, appelé " Entrepôt de meubles " dans le secteur de Malartic pour la récupération et la vente de biens usagés à prix modiques données par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepôt de meubles de Malartic est géré par la Maison de la famille de Malartic, organisme à but non lucratif et au service de la population;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de ces différents biens permet de générer des revenus autonomes supplémentaires, répondant à la fois au maintien des opérations de l'organisme et de répondre aux besoins de la population de la Vallée-de-l'Or, dont notamment dans le pôle de Malartic, dont un très grand achalandage est démontré;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'espace d'entreposage et la courte durée des opérations en raison des conditions climatiques hivernales fait en sorte que plusieurs items récupérables doivent être retournés à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de conteneurs maritimes adjacents à l'entrepôt de meubles de Malartic permettrait d'augmenter l'espace disponible pour l'entreposage de ces items et dans une perspective environnementale, à dévier de l'enfouissement, de nombreux objets;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une guérite chauffée du côté de Malartic permettrait à la Maison de la famille de Malartic d'opérer en saison hivernale également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Paquin et résolu unanimement d'approuver une somme de 37 611,77 \$ pour la réalisation de ce projet, le tout en conformité avec le Fonds régions et ruralité du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.4. SDLE - FRR-volet 2 - Ajout à l'entrepôt de meubles de Val-d'Or

Résolution # 027-02-2025

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide familiale de Val-d'Or a démontré un besoin majeur en termes d'espace d'entreposage pour les différents items récupérés à l'entrepôt de meubles de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir l'organisme dans une perspective environnementale et dévier de l'enfouissement, de nombreux items actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QUE tel que recommandé par le comité de gestion du FRR-volet 4, la MRCVO pourra acquérir deux (2) conteneurs maritimes et que deux autres conteneurs maritimes seront nécessaires au bon fonctionnement de l'entrepôt de meubles de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO bénéficiera d'une somme pour l'acquisition de trois (3) conteneurs maritimes ainsi que d'une guérite via le FRR-volet 4 et que deux (2) autres conteneurs sont requis pour le bon fonctionnement de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'approuver une somme de 31 706,23 \$ pour la réalisation de ce projet, le tout en conformité avec le Fonds régions et ruralité du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.5. SDLE - FRR-volet 2 - Priorisation PSPS - Février 2025

Résolution # 028-02-2025

Il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement d'accepter la recommandation de la priorisation des dossiers formulées par le Comité d'investissement économique (CIE) de la MRCVO, lors de son comité tenu le 3 février 2025, à l'égard des projets suivants pour une somme maximale de 33 400 \$, le tout en conformité avec la politique du programme de soutien aux projets structurants (PSPS), les sommes réservées pour l'Association des membres du golf de Malartic étant conditionnelle aux respects des conditions prévues au compte rendu du CIE du 3 février 2025.

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Municipalité</u>	<u>Montant</u>
Club de ski de fond de Senneterre	Acquisition d'une motoneige	Senneterre	10 658 \$
Club de golf ARCN de Senneterre	Achat d'un système d'enregistrement des ventes	Senneterre	2 742 \$
Association des membres du golf Malartic	Mise à niveau des infrastructures	Malartic	20 000 \$
Total			33 400 \$

Adoptée

5.6. SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Femmes en affaires de la Vallée-de-l'Or (FAVO) - Approbation

Résolution # 029-02-2025

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des Femmes en affaires de la Vallée-de-l'Or souhaite offrir une conférence aux femmes entrepreneurs du territoire le 7 mars 2025, dans le cadre de la journée de la femme qui aura lieu le 8 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation souhaite offrir une conférence inspirante afin d'outiller les femmes en affaires de la Vallée-de-l'Or tout en valorisant le réseautage, l'entraide et l'entrepreneuriat au féminin en plus de déployer la promotion au niveau régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 1 000 \$ à titre de partenaire " Or ", le tout en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.7. SDLE - Avenant ESD - Entente sectorielle en développement - Concertation régionale A.-T. - Approbation

Résolution # 030-02-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO a signé une Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue en mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES, en accord avec la clause 12 de l'Entente, ont convenu de produire un avenant afin de prolonger la durée de l'Entente et d'y affecter des sommes supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE des sommes résiduelles de l'enveloppe régionale du volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité sont disponibles pour engagement d'ici le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la Stratégie en occupation et vitalité des territoires nécessitera une participation accrue aux travaux de mise en oeuvre des nouvelles priorités régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Paquin et résolu unanimement :

- Que la MRCVO s'engage à investir par l'entremise du Fonds régions et ruralité volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la somme supplémentaire de 6 000 \$, pour l'exercice 2024-2025.
- D'autoriser Mme Céline Brindamour, préfète de la MRCVO (préfet, dg ou membre du conseil), à signer l'avenant à l'Entente sectorielle de développement pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée

5.8. SDLE - ESD - Entente sectorielle en développement culturel A.-T. - Approbation

Résolution # 031-02-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 126.3. de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en oeuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a mis en place le Fonds régions et ruralité (FRR) afin de permettre aux élus, avec le leadership du ministre responsable de chaque région, de contribuer financièrement, avec l'appui d'un comité régional de sélection de projets, à la réalisation de projets mobilisateurs qui auront un impact sur leur territoire selon des priorités régionales de développement établies par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES conviennent de rejoindre les principes de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre 0-1.3) dont : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires de même que la subsidiarité;

CONSIDÉRANT QU'une des priorités régionales est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le moyen le plus approprié pour répondre aux besoins de la région et des MRC en matière d'attraction et d'établissement durable des personnes;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection du FRR volet-1 a adopté la résolution CRSP.FRR1-20250116-004, le 16 janvier 2025, visant à affecter une somme de 90 000 \$ à la conclusion d'une entente sectorielle de développement en culture pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue de 2024 à 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'approuver une somme de 6 000 \$ par année pour une durée de 3 ans, le tout en conformité avec la Politique du Fonds régions et ruralité - FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO;
- D'autoriser Mme Céline Brindamour, préfète de la MRCVO, à signer la convention officielle de l'Entente sectorielle de développement à venir pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée

5.9. SDLE - FRR-volet 2 - Appel de projets ciblé - Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue 2025-2029 - Approbation

Résolution # 032-02-2025

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2020, l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de nombreux partenaires, signait une *Entente de partenariat relative aux activités de l'Observatoire de l'A.-T. 2020-2024*, se terminant au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'en 2024-2025, l'ensemble des MRC ont approuvé une année transitoire pour la somme équivalente aux années antérieures dans l'attente d'une modernisation du mandat de l'Observatoire de l'A.-T.;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion régional du Fonds régions et ruralité - volet 1 : rayonnement des régions a approuvé un appel de projets ciblé 2025-2029, conditionnel à l'apport des cinq MRC de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à adapter les pratiques et maximiser les réseaux d'échanges et d'expertises des milieux pour accroître la contribution de l'Observatoire au développement de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs thématiques requièrent une attention particulière, dont l'attraction et établissement durable, marché du travail, logement, qualité de vie et indicateurs de bien-être, développement économique et PME, transport et mobilité et environnement. Le projet permettra le développement de nouvelles approches et façons de faire et l'élaboration de nouveaux outils de connaissance afin de rapprocher l'Observatoire des actrices et acteurs du développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'approuver une somme équivalente aux années antérieures de 20 095,31 \$ pour les quatre prochaines années 2025-2029, sans indexation et conditionnel aux crédits disponibles du FRR-volet 2 de la MRCVO, le tout en conformité avec la politique du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.10. SDLE - Mise à jour 2025-2026 - Règles de composition et de fonctionnement - Comité d'investissement économique (CIE) de la MRCVO - Approbation

Résolution # 033-02-2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement économique (CIE) est délégué par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or, à titre de comité décisionnel concernant les bénéficiaires d'aides financières de la Politique commune du Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds locaux de solidarité (FLS) et à titre d'instance de recommandation seulement pour les Programmes de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO est tenue de respecter ses obligations en vertu des conventions de prêts et les politiques auxquelles elle est soumise auprès des Fonds locaux de solidarité de la FTQ ainsi qu'auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

CONSIDÉRANT QUE à cette fin, elle doit définir des règles de composition et de fonctionnement qui respectent ses obligations, et que ses membres nommés doivent se conformer à ce cadre afin de garantir le bon déroulement de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'approuver la mise à jour des Règles de composition et de fonctionnement du comité d'investissement économique de la MRC de La Vallée-de-l'Or, le tout en conformité avec ses obligations légales.

Adoptée

5.11. SDLE - Mise à jour 2025-2026 Code d'éthique - Comité d'investissement économique (CIE) de la MRCVO - Approbation

Résolution # 034-02-2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement économique (CIE) est délégué par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or, à titre de comité décisionnel concernant les bénéficiaires d'aides financières de la Politique commune du Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds locaux de solidarité (FLS) et à titre d'instance de recommandation seulement pour les Programmes de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO est tenue de respecter ses obligations en vertu des conventions de prêts et les politiques auxquelles elle est soumise auprès des Fonds locaux de solidarité de la FTQ ainsi qu'auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

CONSIDÉRANT QUE les membres nommés doivent signer un code d'éthique et de déontologie afin de se conformer aux exigences en vertu des obligations de la MRCVO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Paquin et résolu unanimement d'approuver la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie du comité d'investissement économique de la MRC de La Vallée-de-l'Or, le tout en conformité avec ses obligations légales.

Adoptée

5.12. SDLE - Renouvellement des membres du Comité d'investissement économique MRCVO - Approbation

Résolution # 035-02-2025

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2024 la direction du Service du développement local et entrepreneurial informait les différentes municipalités et les partenaires du renouvellement des membres du

Comité d'investissement économique de la MRCVO pour un mandat de 2 ans;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la MRCVO a reçu certaines résolutions confirmant le renouvellement de membres antérieurs et la nomination de nouveaux membres en remplacement pour un mandat de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO procédera au renouvellement des autres représentants sur réception des résolutions en attente, et ce, pour le conseil de mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement d'approuver la nomination des personnes suivantes au sein du Comité d'investissement économique de la MRCVO pour le mandat se terminant au 31 décembre 2026 :

- Madame Èveline Laverdière, nouvelle représentante élue de la Ville de Val-d'Or, pôle de Val-d'Or
- Monsieur Alexy Vézeau, renouvellement représentant élu de la Ville de Malartic, pôle de Malartic
- Monsieur Normand Demers, renouvellement représentant du milieu des affaires de Malartic, pôle de Malartic
- Monsieur Marc Turcotte, nouveau représentant de la Société de développement économique de Malartic, pôle de Malartic
- Monsieur Martin Dandurand, renouvellement représentant élu de la Paroisse de Senneterre, pôle de Senneterre
- Monsieur Patrick Garneau, nouveau représentant de la Corporation de développement économique de Senneterre

Adoptée

5.13. SDLE - Proposition de candidature CA - Attractivité Abitibi-Témiscamingue - Recommandation

Résolution # 036-02-2025

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux requièrent un minimum de deux propositions de candidatures de gens provenant de la société civile et résidents du territoire de la Vallée-de-l'Or afin de siéger au conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT);

CONSIDÉRANT QUE le président de AAT sollicite la MRCVO afin d'obtenir une proposition afin de combler un siège au conseil d'administration pour le territoire de la Vallée-de-l'Or, celui-ci étant occupé antérieurement par M. Louis Bourget;

CONSIDÉRANT QUE dans sa correspondance, l'organisme souligne l'intérêt de M. Roger Gauthier à titre de représentant pour la Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de recommander M. Roger Gauthier, à titre de représentant de la Vallée-de-l'Or, au sein du conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT).

Adoptée

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. RH - Mouvements de main-d'oeuvre

Résolution # 037-02-2025

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'oeuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'oeuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

7. ADMINISTRATION

7.1. RF - Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en novembre 2024, ajouts à la liste de décembre 2024 et la liste des chèques de janvier 2025 (MRC & TNO-Autres)

Dépôt # 006-02-2025

Le directeur général dépose les listes des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO pour le mois de novembre 2024 et des ajouts à la liste du mois de décembre 2024 pour le transfert d'une partie des sommes FQIS régional à la CPAT comme nouveau fiduciaire, le paiement des cartes de crédit de la MRCVO, des remboursements de frais déplacements/formation à certains employés et le paiement des RDD à Laurentides Ressources et finalement la liste de janvier 2025.

- Novembre 2024 - Tous : 128 490.00 \$
- Novembre 2024 - Payes : 271 374.54 \$
- Novembre 2024 - TNO : 214.49 \$
- Décembre 2024 - Tous (avec ajouts) : 728 445.78 \$ (Correction, voir dépôt # 003-01-2025)
- Janvier 2025 - Tous : 155 219.84 \$
- Janvier 2025 - GT : 162 352.33 \$
- Janvier 2025 - Payes : 274 514.80 \$

7.2. RF - Excédents de fonctionnement utilisés en 2024 - MRC & TNO-Autres

Résolution # 038-02-2025

CONSIDÉRANT QUE la vérification comptable recommande l'autorisation par le conseil pour l'utilisation des excédents de fonctionnement affectés, malgré les résolutions adoptées pour les sommes affectées aux excédents de fonctionnement affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'accepter le total des excédents de fonctionnement affectés utilisés jusqu'à la fin décembre 2024 pour TNO-Autres :
 - Mezzanine garage # 1 pour 2094,50 \$

Pour un total utilisé de 359 212,77 \$ à date en 2024.

Adoptée

7.3. RF - Modification d'un poste d'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2024 - MRC

Résolution # 039-02-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO possède un excédent de fonctionnement affecté nommé "Mezzanine-garage # 1» depuis 2022;

CONSIDÉRANT QUE cet excédent de fonctionnement affecté avait été créé pour des futurs projets de construction d'une mezzanine dans le garage # 1 derrière le siège social de place Hammond;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construire une mezzanine dans le garage # 1 envisagé en 2022 a été modifié dans l'optique d'un réaménagement global du garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- Que l'excédent de fonctionnement affecté nommé "Mezzanine-garage # 1" soit modifié et renommé comme étant l'excédent de fonctionnement affecté "Réaménagement du garage # 1".

Adoptée

7.4. RF - Excédents de fonctionnement affectés à créer au 31 décembre 2024 - MRC

Résolution # 040-02-2025

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants n'ont pas pu être réalisés avant la fin de l'année 2024, malgré le fait qu'ils étaient prévus au budget 2024 et/ou autorisés par résolution par le conseil des maires en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- De créer les excédents de fonctionnement affectés suivants ou d'ajouter des sommes supplémentaires à des excédents de fonctionnement affectés déjà existants, selon le cas :
 - Au fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or:
 - Une somme de 78 741 \$ pour le réaménagement du garage # 1
 - Une somme de 2 077 \$ pour le mentorat
 - Une somme de 5 248 \$ pour des activités entrepreneuriales
 - Une somme de 4 500 \$ pour les frais futurs de restauration des sablières/gravières
 - Une somme de 2 500 \$ pour la gestion documentaire
 - Une somme de 37 334 \$ pour le broyeur à bois (achat & branchement)

Adoptée

7.5. RF - Utilisation du surplus libre pour la réalisation de certains projets en 2024 - MRC

Résolution # 041-02-2025

CONSIDÉRANT QUE la vérification comptable exige l'autorisation du conseil des maires pour l'utilisation du surplus libre;

CONSIDÉRANT QUE des résolutions ont été adoptées pour l'autorisation de dépenses non prévues au budget 2024, mais que ces résolutions adoptées en 2024 spécifiaient que les fonds étaient disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or, sans toutefois préciser l'utilisation directe du surplus libre;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'étaient pas prévues au budget 2024, mais qu'elles ont été autorisées par le conseil des maires à la suite du dépôt du rapport financier du vérificateur comptable de l'année 2023 qui démontrait un surplus libre vérifié au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'autoriser l'utilisation du surplus libre pour des dépenses en 2024 au montant de 651 458,84 \$.

Adoptée

7.6. RM - Appel d'offres GMR-2025-002 concernant une étude sur la valorisation des boues municipales - Autorisation

Résolution # 042-02-2025

Il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public pondéré concernant une étude sur la valorisation des boues municipales;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.7. ADM - Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2024

Dépôt # 007-02-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, stipule que les MRC doivent produire et déposer une fois l'an un rapport sur l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2024 déposé par la directrice de l'administration.

8. OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

9. OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.1. TMR - Table provinciale d'échanges LET de l'AOMGMR - Nomination de M. Marco Veilleux

Résolution # 043-02-2025

CONSIDÉRANT QUE l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) a invité M. Marco Veilleux à se joindre à sa Table provinciale d'échanges - Lieu d'enfouissement technique (LET);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Paquin et résolu unanimement :

- De nommer M. Marco Veilleux à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-l'Or sur la Table provinciale d'échanges - Lieu d'enfouissement technique (LET) de l'AOMGMR;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

10. FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

10.1. FOR - Autorisation de signature d'une entente pour le partage d'une ressource pour la coordination de la TGIRT

Résolution # 044-02-2025

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) prévoit que le ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);

CONSIDÉRANT QUE selon la LADTF, les TGIRT sont mises en place dans le but d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 55.1 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, le ministre peut confier la composition et le fonctionnement de la TGIRT à des municipalités régionales de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Abitibi et de La Vallée-de-l'Or ont signé cette entente de délégation pour la composition et le fonctionnement de TGIRT pour les unités d'aménagements 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier dans une perspective de développement durable et comme objectif spécifique de soutenir le fonctionnement des TGIRT;

CONSIDÉRANT QUE le PADF a aussi comme objectif de permettre la réalisation d'interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a délégué par entente, la gestion du PADF aux MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Abitibi et de La Vallée-de-l'Or ont signifié un intérêt de regrouper leur TGIRT en une seule entité;

CONSIDÉRANT QU'une seule ressource sera nécessaire pour assumer la coordination des deux (2) TGIRT pour un poste à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE le financement du PADF permet d'assumer le fonctionnement des TGIRT et la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Abitibi et de La Vallée-de-l'Or souhaitent conserver leur financement provenant du PADF de manière indépendante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou son représentant à signer l'entente portant sur le regroupement des Tables de gestion intégrée des ressources du territoire pour les unités d'aménagement 08351, 08451, 08462 et 08651.

Adoptée

11. COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

Aucune

12. CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

13. AFFAIRES DIVERSES

Aucune

14. QUESTION DU PUBLIC

Aucune

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 045-02-2025

Il est proposé par M. Robert Paquin et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à 11 h 30.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Céline Brindamour, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Original signé

Original signé

Céline Brindamour, préfète

Marie-Hélène Bastien, greffière